

Présidente :

Dr Béatrice CARTON

USMP Centre Pénitentiaire Bois d'Arcy-78
5 bis rue Alexandre Turpault
78390 BOIS D'ARCY
apsep.contact@gmail.com

Vice-Présidents :

Dr Patrick Serre

USMP Le Mans les Croisettes-72
pserre@ch-lemans.fr

Dr Valérie Kanoui

USMP Fleury Merogis-91
valerie.kanoui@chsf.fr

Secrétaire :

Dr Celine Guillemaud

celine.guillemaud@gmail.com

Secrétaire adjointe:

Madame Christine Belharizi

christine.belharizi@aphp.fr

Trésorière :

Dr Laura Harcouët USMP La Santé - 75
laura.harcouet@cch.aphp.fr

Trésorière adjointe :

Dr Estelle SUDRE – UHSI Bordeaux - 33
estelle.sudre@mac.co

Chargées de mission

Dr Fadi Meroueh US Villeneuve les
Maguelone-34
f-meroueh@chu-montpellier.fr

Dr Elisabeth Gravrand US Brest-27
elisabeth.gravrand@chu-brest.fr

Dr Christelle Aubert US Valence-26
caubert@ch-valence.fr

Dr Francois Xavier Karer US Lyon-69
francois-xavier.karrer@chu-lyon.fr

Dr Anne Lécu US Fleury Mérogis - 91
anne-lecu@orange.fr

Référents régionaux DISP

Bordeaux : **Dr Estelle Sudre**

Dijon /DOM-TOM : **Dr Georges Tomasi**
gmm.tom08@gmail.com

Lille : **Dr Mélanie Couvreur**
melaniecouvreurdebyser@gmail.com

Lyon : **Dr Francois Xavier Karer**

Marseille/Corse: **Dr Rem Mansour**
Reem.MANSOUR@ap-hm.fr

Paris : **Dr Muriel Bocquentin**
Muriel.bocquentin@aphp.fr

Rennes : **Dr Marie Giaume**
Marie.giaume@chu-nantes.fr

Strasbourg :

Toulouse : **Dr Fadi Meroueh**

Adresse postale : USMP Bois d'Arcy 5 bis
rue Alexandre Turpault 78390 Bois d'Arcy

Siège social : CHU de Nantes – Immeuble
Deubroucq – 5, allée de l'Île Gloriette –
44093 Nantes Cedex



Association des Professionnels de Santé
Exerçant en Prison

Communiqué

L'Arrêt de la CEDH, Cour Européenne des Droits de l'Homme rendu le 30/01/2020 condamne la France au titre de la surpopulation structurelle qui existe dans les établissements pénitentiaires. L'association Nationale des juges d'Application des Peines, l'ANJAP dans un communiqué du 01/02/2020 constate une augmentation de la population carcérale et une aggravation des peines sans commune mesure avec la réalité de la délinquance et demande la mise en place de comités de pilotage destinés à réguler le flux carcéral. L'ANJAP en appelle aux responsables politiques pour adopter une posture réaliste, volontariste permettant d'amorcer une décroissance carcérale.

Tous les professionnels de santé en milieu pénitentiaire ont conscience que cette surpopulation, malheureusement devenue chronique, est un frein majeur à une prise en charge adaptée et respectueuse des patients. Il est bien évident, et les différentes interventions au cours des congrès des UCSA l'ont montré, la surpopulation carcérale est génératrice de pathologies au premier rang desquelles on pourrait citer les maladies infectieuses transmissibles et les maladies musculo squelettiques... D'ailleurs, dans ce milieu réputé difficile, les soignants sont régulièrement confrontés à des prises en charge en urgence pour coups et blessures ainsi qu'à des décompensations d'ordre psychiatrique en lien direct avec cette surpopulation.

Enfin, rappelons que les équipes de soins étant dimensionnées en fonction du nombre de places théoriques et non du nombre réel de détenus dans les établissements, la surpopulation est un facteur supplémentaire limitant l'accès aux soins.

Aussi l'APSEP, qui souligne régulièrement ces dysfonctionnements auprès de nos tutelles, ne peut que s'associer aux constatations de l'OIP et aux demandes de l'ANJAP pour que nos patients détenus soient traités dans des conditions dignes en proscrivant notamment les matelas au sol dans tous les établissements de France.

Béatrice Carton
Présidente de l'APSEP

Association Loi 1901 parue au Journal Officiel du 16 octobre 1997 sous le n° 810.
n° Siret 41948980200019 SIREN 419489802